

Rapport d'activité du Syndicat du bassin de la Jouanne

Période 2009-2013



SOMMAIRE

Présentation GÉNÉRALE ————— 4

Le Syndicat	4
Le bassin versant	4
Les élus	5
L'équipe technique et administrative	5

Contexte réglementaire ————— 6

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE)	6
Le SDAGE Loire Bretagne	6
Le SAGE Mayenne	6
Réglementation liée aux ouvrages hydrauliques	6

Le programme du Syndicat 2009-2013 ————— 7

Entretien et Plantations ————— 8

Entretien de la ripisylve (végétation des berges)	8
Gestion des embâcles	9
Les travaux de plantation	9

Protection des berges ————— 10

Les travaux sur les berges	10
Lutte contre le piétinement du bétail	11

Travaux sur les ouvrages hydrauliques ————— 12

Diversification et renaturation des cours d'eau ————— 14

Travaux sur lit mineur	14
Travaux sur lit majeur	15
Lutte contre les espèces invasives	15

Suivis biologiques ————— 16

Etudes ————— 17

Communication ————— 18

La presse en parle... ————— 18

Le budget du contrat 2009-2013 ————— 19

Les partenaires financiers	19
Bilan financier	19



CARTOGRAPHIE DU BASSIN VERSANT



Le bassin versant

La Jouanne est un affluent en rive gauche de la Mayenne situé à l'est de Laval.

La superficie totale du bassin versant est d'environ 421 km². Cette rivière prend sa source au niveau de Sainte-Gemmes-le-Robert et s'écoule sur 65 km pour se jeter dans la Mayenne à Entrammes.

La Jouanne a 34 affluents dont les principaux sont le Rocher, la deux Evailles, la Jarriais, le ruisseau de Châtres, le ruisseau des Planches, ruisseau des Places et le ruisseau des Grandes Portes. L'ensemble du réseau hydrographique s'étend sur près de 250 km.

21 communes se trouvent en tout ou partie sur le bassin versant de la Jouanne.

Le Syndicat

Le 3 décembre 1968, 17 communes ont décidé de se regrouper afin de constituer le Syndicat de Bassin pour l'aménagement de la rivière la Jouanne.

Initialement le Syndicat était composé des communes d'Argentré, Louvigné, Bonchamp, Mézangers, Brée, Montsûrs, La Chapelle Rainsouin, Neau, Chatres la Forêt, Parne sur Roc, Entrammes, Saint Céneré, Evron, Saint Christophe du Luat, Force, Sainte Gemmes le Robert et Livet en Charrie.

Puis au 1er janvier 1997, 4 autres communes ont rejoint le Syndicat : Deux-Evailles, Montourtier, Gesnes et Saint Ouen des Vallons.

Toutes les communes présentes sur le bassin versant de la Jouanne sont adhérentes au Syndicat.

En 2013, le Syndicat de bassin a actualisé ses statuts datant de sa création, il a désormais pour objectif la gestion équilibrée de la ressource en eau avec pour principales actions :

- la connaissance de la ressource en eau,
- la conservation quantitative et qualitative de l'eau de la Jouanne et de ses affluents,
- la restauration de la continuité et de la morphologie des cours d'eau,
- l'entretien et la restauration des berges et de la ripisylve,
- la restauration, l'entretien, la préservation de zones humides situées dans le lit majeur des cours d'eau,
- l'optimisation des conditions de vie biologique en période d'étiage,
- les aménagements piscicoles appropriés et réglementairement autorisés,
- la sensibilisation du public à la préservation de la qualité de l'eau.



Les élus

Chaque commune est représentée par un membre titulaire et un membre suppléant. Le conseil syndical est donc composé d'une assemblée de 21 délégués titulaires et 21 suppléants. Il se réunit en général deux fois dans l'année.

Le bureau est composé comme suit :

- Président : **Roger MAROT**
- Premier Vice Président : **Daniel CLIMENT**
- Deuxième Vice Président : **Didier MARQUET**
- Secrétaire : **Guy DEVER**

L'équipe technique et administrative

2 Techniciens de rivière :

- Nicolas BOILEAU, employé par le Syndicat du Bassin de l'Erve et mis à disposition du Syndicat du Bassin de la Jouanne.
- Yohann LUCAS, employé par le Syndicat du Bassin de l'Erve. Il est mis à disposition des quatre autres Syndicats de Bassin (Jouanne, Vaige, Vicoin et Taude).

1 Secrétaire :

- Aurélie MASSOT, employée par le Syndicat du Bassin de l'Erve et mise à disposition des Syndicats du Bassin de la Jouanne, de la Vaige et du Vicoin.

RÉGLEMENTAIRE

La Directive Cadre sur l'Eau et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques imposent une gestion de l'eau par bassin versant. C'est pourquoi le syndicat est devenu le porteur de projet de diverses actions de reconquête et de préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

Adoptée le 23 Octobre 2000 et publiée au Journal Officiel de la Communauté Européenne le 22 Décembre 2000 (date d'entrée en vigueur), la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) définit le cadre d'une gestion et d'une protection des eaux par bassin hydrographique. Elle fixe des objectifs d'atteinte de bon état écologique et chimique des eaux souterraines et superficielles en Europe pour 2015.

Le SDAGE Loire Bretagne

Pour mettre en œuvre la Directive Cadre sur l'Eau, un SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) a été élaboré et adopté par le comité de bassin le 4 juillet 1996. La dernière révision adoptée le 15 novembre 2009 a permis l'approbation du SDAGE pour la période 2010-2015.

Le SDAGE fixe notamment les objectifs de bon état par masse d'eau (entités hydrographiques homogènes). Pour le bassin de la Jouanne, divisé en 3 masses d'eau, le bon état écologique doit être atteint en 2015.

Le SAGE Mayenne

Les objectifs du SDAGE sont détaillés dans le SAGE Mayenne (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) approuvé le 28 juin 2007. Les grandes orientations et les actions proposées visent à :

- L'optimisation de la gestion quantitative de la ressource
- L'optimisation des usages liés à la ressource en eau
- L'amélioration de la qualité des eaux et des milieux
- L'amélioration des potentialités biologiques des milieux

Règlementation liée aux ouvrages

L'article L.214-17 du Code de l'Environnement précise la réglementation en application sur les cours d'eau classés en liste 1 ou 2. L'application de cet article s'est concrétisée par la publication de deux Arrêtés du 10 juillet 2012 du Préfet coordonnateur du Bassin Loire Bretagne.

Tout le cours de la Jouanne et ses affluents sont classés en Liste 1 : tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique ne peut y être autorisé ou concédé.

La Jouanne, du pont de la RD 272 jusqu'à la confluence avec la Mayenne, est classée en liste 2 : tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon les règles définies par autorité administrative pour le rendre franchissable par la faune piscicole et les sédiments.



CE RAPPORT
PRÉSENTE
LE BILAN DU
CONTRAT
2009-2013

LE PROGRAMME DU SYNDICAT

2009-2013

Depuis 2009, le Syndicat du bassin de la Jouanne en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Général de la Mayenne et la Région Pays-de-la-Loire s'est engagé dans un Contrat Restauration Entretien sur l'ensemble du bassin versant de la Jouanne

Le but du contrat est la reconquête du bon état écologique, la préservation et l'amélioration des usages et des fonctions assurés par les cours d'eau et ses espaces associés.

Pour atteindre ces objectifs, un programme d'actions a été décliné en 4 grands types de travaux :

- Entretien et plantations
- Protection de berges
- Travaux sur les ouvrages hydrauliques
- Diversification et renaturation du lit



Entretien de la ripisylve (végétation des berges)

La ripisylve correspond aux formations végétales qui se développent à proximité du cours d'eau et qui constituent le long des berges un cordon de végétation arbustive et/ou arborée.

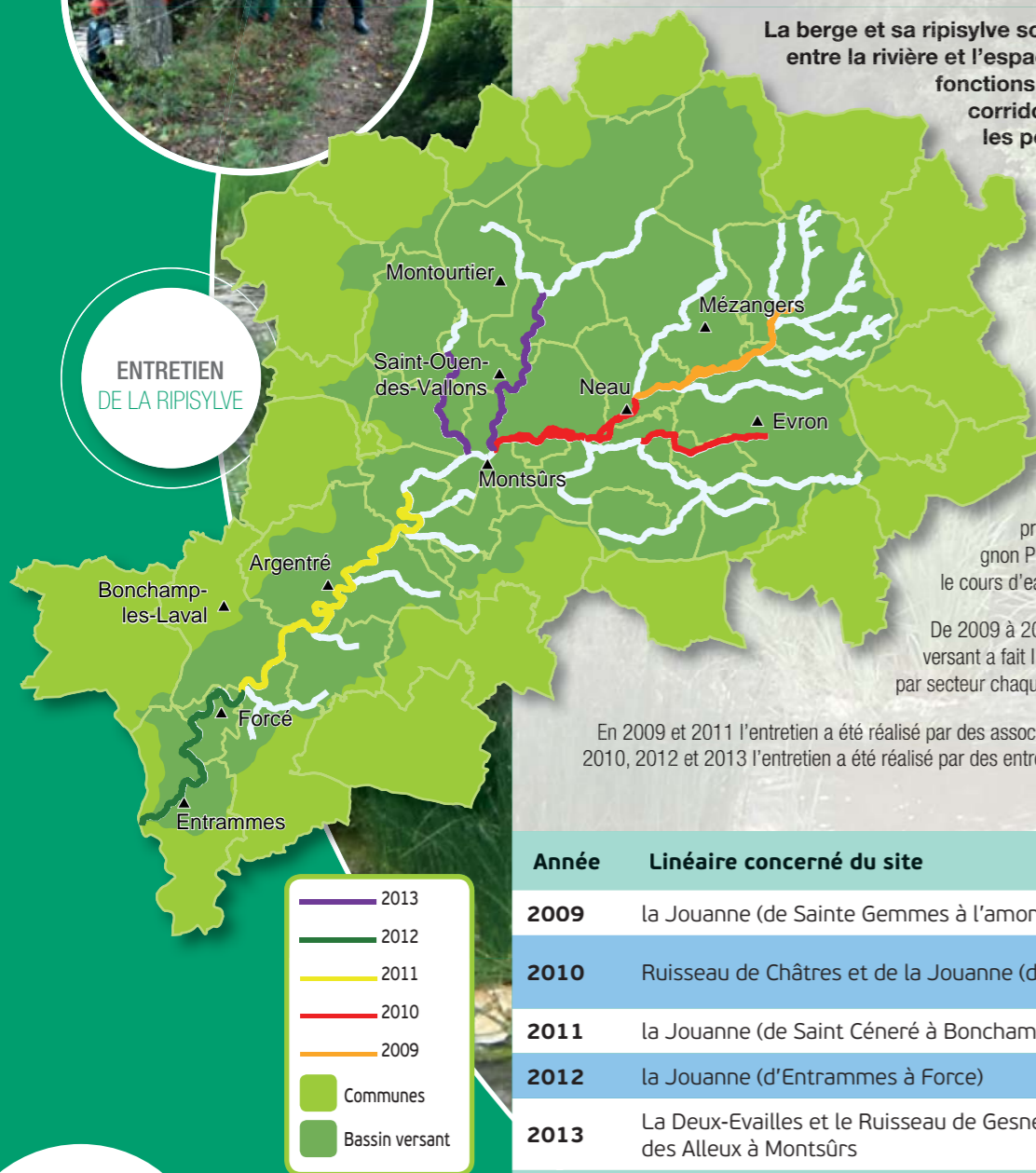
La berge et sa ripisylve sont donc une zone de transition entre la rivière et l'espace environnant. De nombreuses fonctions lui sont attribuées dont celui de corridor biologique ou de filtre contre les pollutions provenant du bassin versant.

Une ripisylve en bonne santé permet de stabiliser les berges, de diversifier les milieux aquatiques et terrestres (branches basses, caches sous-berges), de réguler la température de l'eau par l'ombrage. Afin de garantir ces fonctionnalités, les travaux consistent à entretenir la ripisylve par recépage, sélection des essences, abattage des grands arbres vieillissants ou déstabilisés.

L'entretien comporte aussi l'abattage préventif des aulnes atteints par le champignon Phytophthora afin de prévenir leur chute dans le cours d'eau.

De 2009 à 2013, l'ensemble de la ripisylve du bassin versant a fait l'objet de travaux d'entretien. Il a été réalisé par secteur chaque année.

En 2009 et 2011 l'entretien a été réalisé par des associations de réinsertion de la Mayenne. En 2010, 2012 et 2013 l'entretien a été réalisé par des entreprises privées.



Année	Linéaire concerné du site	Coût en € HT
2009	la Jouanne (de Sainte Gemmes à l'amont de Neau)	43 375 €
2010	Ruisseau de Châtres et de la Jouanne (de Neau à Montsûrs)	35 111 €
2011	la Jouanne (de Saint Céneré à Bonchamp)	27 520 €
2012	la Jouanne (d'Entrammes à Forcé)	5 600 €
2013	La Deux-Evailles et le Ruisseau de Gesnes de la Bazouge des Alleux à Montsûrs	49 470 €

Gestion des embâcles

Cette intervention consiste à un enlèvement sélectif des embâcles (arbres morts tombés, accumulations de branchages, souches) en travers des cours d'eau ou coincés dans les ouvrages (ponts, barrages).

Pour rappel, un embâcle n'est pas forcément négatif et peut, au contraire, avoir des effets positifs en dynamisant les écoulements d'eau et en augmentant la diversité du milieu. Leur gestion nécessite une analyse des enjeux sur la rivière (intérêt pour la biodiversité, risques d'érosion, d'inondation).

La Phytophthora qui touche 10 à 15 % les aulnes du bassin versant a tendance à accentuer la chute des arbres dans le cours d'eau.

Les embâcles sont signalés par les communes et les riverains, ou identifiés lors des prospections terrain par le technicien de rivière. En moyenne une dizaine de sites sont traités par an pour un coût moyen annuel de 15 900 HT.



Les travaux de plantation

Les plantations le long des cours d'eau sont préconisées en l'absence de ripisylve surtout pour le maintien des berges.

Seules des espèces locales adaptées aux bords de cours d'eau sont plantées. Un haut jet est planté tous les 4 à 5 m (Tilleul, Frêne, Chêne pédonculé). Entre deux hauts jets, des espèces arbustives sont associées (Noisetier - Sureau - Prunelier - Cornus mâle - Fusain - Cornouiller sanguin - Viorne obier - Houx).

Plusieurs secteurs ont bénéficié de plantations pour un linéaire total de 1 470 m et un coût de 19 952 HT. Le coût des plantations est pris en charge à 100 % par le Syndicat.



Les travaux sur les berges

Le syndicat a réalisé des travaux de reprofilage de berge pour préserver ou réhabiliter des berges suite à des dégradations ou des démantèlements d'ouvrages. Des travaux de renforcement de berges ont été réalisés sur les secteurs soumis à forte érosion.

Quatre types de protection de berges ont été réalisés :

1. En génie minéral (enrochement)
2. En génie végétal
3. En protection mixte (enrochement en pied de berge et pose de géotextile en berge)
4. Retalutage simple de berges trop verticales

Le choix a été fait en fonction du lieu, des matériaux présents sur site, des processus d'érosion et du coût associés (exemples dans tableau). Un total de 730 ml a été réalisé pour un montant de 15 000 € HT.

Commune	Nom du site	Année	Type de travaux	ml	Justification
Neau	Bourg de Neau	2009	Génie végétal	300	Retalutage des berges en pente plus douce (limite les processus d'érosion)
Saint Céneré	En amont de l'ancien barrage du Pont à Saint-Céneré	2011	Enrochement	80	Protection de la berge contre l'érosion dans un méandre
Montsûrs	Plan d'eau de Montsûrs	2013	Protection mixte	300	Création de berges suite à la suppression du plan d'eau lié au démantèlement de l'ouvrage
Montsûrs	Jouanne à l'amont du plan d'eau de Montsûrs	2013	Protection mixte	40	Destruction d'une berge artificialisée (intérêt paysager et création d'habitats)
Montsûrs	Lavoir de Surmont	2013	Enrochement	10	Protection des fondations du lavoir



Bourg de Neau - 4 ans après travaux, les berges sont toujours en place



Protection des fondations du lavoir de Surmont par des enrochements



Amont de Montsûrs - création de berges en protection mixte et retalutage en génie minéral



Abreuvoir avec descente empierrée

Lutte contre le piétinement du bétail

Pour limiter l'impact du piétinement du bétail sur les berges (destruction des berges, qualité des eaux), des clôtures ont été mises en place le long des berges et des abreuvoirs ont été créés.

Au total 61 abreuvoirs de type descente empierrée, 15 pompes à museau et 4 975 ml de clôture ont été installés pour un coût total de 76 923 € HT.

Avec le recul, on constate que les descentes en rivière vieillissent mal (usure des matériaux, faible entretien par les exploitants, arrachage partiel par les crues). Aussi dans le prochain contrat, les pompes à museau seront privilégiées.



Pompe à museau



LOCALISATION DES OUVRAGES



Des travaux ont été réalisés sur des ouvrages hydrauliques qui impactaient la franchissabilité des poissons et sédiments et, par effet combiné, la qualité des eaux (eaux stagnantes en été propices à l'eutrophisation).

Trois types d'actions ont été menés sur 25 ouvrages hydrauliques, principalement situés sur le cours de la Jouanne :

- Abaissement de 4 ouvrages
- Remplacement de 14 ouvrages par des seuils enrochés
- Démantèlement de 7 ouvrages

Nom de l'ouvrage	Commune	Travaux	Année des travaux
Clapet du Moulin de la Roche	Entrammes	Abaisé	2011
Barrage du Béliér	Entrammes	Remplacement par un seuil enroché	2013
Seuil de la Molaiserie	Entrammes	Remplacement par un seuil enroché	2013
Clapet en aval de la Basse Mazure	Forcé	Remplacement par un seuil enroché	2010
Moulin de Soufrette	Forcé - Entrammes	Remplacement par un seuil enroché	2011
Moulin de Porée	Bonchamp	Abaisé	2011
Moulin de Pochard	Bonchamp	Remplacement par un seuil enroché	2011
Moulin de Grenusse	Argentré	Abaisé	2008
Moulin de la Place	Argentré	Remplacement par un seuil enroché	2010
Moulin de MontBesnard	Argentré	Démantelé	2010
Clapet des Roches	Argentré	Abaisé	2011
Moulin des Etoyères	Saint-Cénére	Remplacement par un seuil enroché	2010
Barrage du Pont	Saint-Cénére	Remplacement par un seuil enroché	2011
Seuil des Fourneaux	Saint-Cénére	Démantelé	2013
Barrage de la Valette	Saint-Cénére	Remplacement par un seuil enroché	2013
Moulin d'Ifs	Montsûrs	Remplacement par un seuil enroché	2009
Barrages de Montsûrs (3 ouvrages)	Montsûrs	Démantelé	2013
Ouvrage du château des Bordeaux	Brée	Remplacement par un seuil enroché	2010
Les Levées	Brée	Remplacement par un seuil enroché	2010
Plan d'eau de Neau	Neau	Remplacement par un seuil enroché	2009
Barrage des Places	Saint Christophe du Luat	Démantelé	2013
Clapet de la Cour du Tremblay	Neau - St Christophe du Luat	Remplacement par un seuil enroché	2010
Barrage du Grand Pommauger	Evron	Démantelé	2009

Il reste encore 9 ouvrages qui bloquent la continuité écologique (franchissement des poissons et transport des sédiments)

Nom de l'ouvrage	Commune
Pont de Rochevier	Forcé
Moulin de Formusson	Forcé
Moulin de Chéré	Forcé - Parné-sur-Roc
Moulin de l'Ermitage	Argentré - Louvigné
Moulin Neuf	Argentré
Clapet de la Basse Place	Argentré
Moulin de la Roche	Argentré
Station de jaugeage de Neau	Neau
Barrage de la Voisinière	Evron



Le pont St Cénére avant travaux



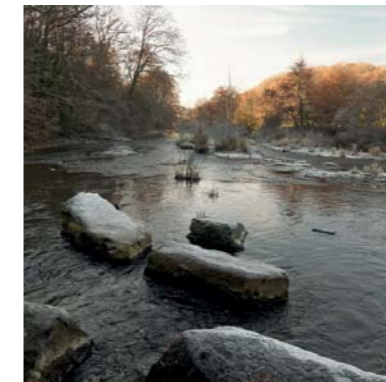
après travaux



La valette St Cénére : avant travaux



après travaux



Après démantèlement de l'ouvrage de la Soufrette à Entrammes



Après démantèlement du seuil de la Molaiserie à Entrammes (remplacement par une rampe en enrochement)



Seuil du Béliér : avant travaux



après travaux



Gué des barres au lavoir de Montsûrs



après travaux

Ces aménagements sur les ouvrages ont eu un gain très positif.

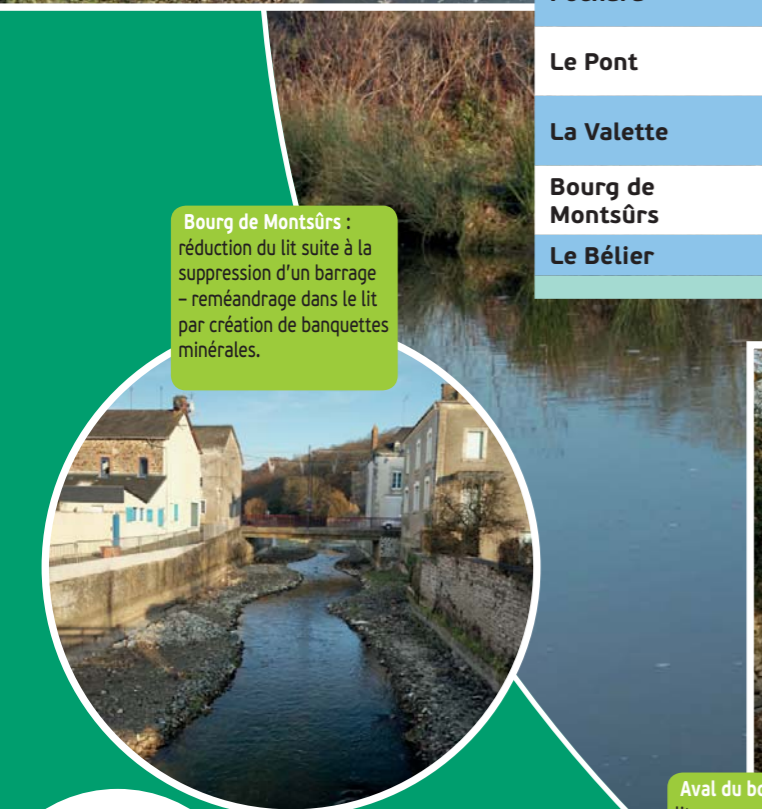
Outre l'ouverture de la Jouanne aux poissons et au transport des sédiments, la restauration des écoulements libres a permis une meilleure oxygénation et un décolmatage du substrat qui se traduisent par une amélioration de la qualité chimique et écologique des eaux.



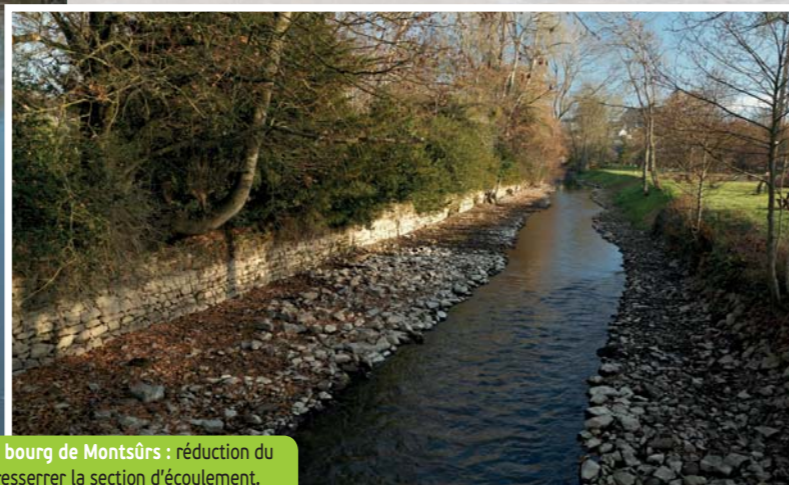
Site du Béliér à Entrammes : Renaturation suite au démantèlement d'un barrage – resserrement du lit par mise en place d'un épis en enrochement, recharge de radier et pose de blocs pour diversifier les écoulements.



Site de Pochard à Bonchamp les Laval : reconstitution d'un radier pour resserrer les écoulements suite au démantèlement du barrage.



Bourg de Montsûrs : réduction du lit suite à la suppression d'un barrage – reméandrage dans le lit par création de banquettes minérales.



Aval du bourg de Montsûrs : réduction du lit pour resserrer la section d'écoulement.

Travaux sur lit mineur

Ces opérations ont pour objectif de rétablir les fonctions écologiques et hydrauliques des cours d'eau permettant ainsi d'améliorer la diversité du milieu.

De manière générale, les travaux de renaturation ont été réalisés dans les secteurs à l'amont d'un démantèlement d'ouvrage pour réduire la section d'écoulement (souvent surélargie) et recréer des habitats aquatiques.

Plusieurs types d'actions ont été mis en œuvre :

- Action de diversification légère des habitats : pose de blocs épars, d'épis ou mise en place de banquettes minérales en tâches.
- Action de renaturation pour réduire la section d'écoulement : reprise des berges ou recharge en granulats

Un linéaire total de 2 600 ml de diversification et renaturation a été réalisé pour un coût total de 94 345 HT. Les principaux sites sont rappelés dans le tableau suivant.

Nom du site	commune	Année	ml	Type de travaux
Bourg de Neu	Neu	2009-2013	350	Réduction de section et diversification
Cours de Tremblay	Neu - St Christophe du Luat	2010	50	Diversification
Les Etoyères	Saint Céneré	2010	20	Diversification
Pochard	Bonchamp les Laval	2011	200	Réduction de section et diversification
Le Pont	Saint Céneré	2011	120	Réduction de section et diversification
La Valette	Saint Céneré	2011-2013	80	Réduction de section et diversification
Bourg de Montsûrs	Montsûrs	2013	800	Réduction de section et diversification
Le Béliér	Entrammes	2013	60	Diversification

Travaux sur lit majeur

Deux sites ont fait l'objet de travaux sur le lit majeur :

- En amont du moulin des lfs : un fossé présentant un intérêt pour la frayère du brochet a été restauré.
- Une annexe hydraulique a été créée après le démantèlement du plan d'eau de Montsûrs.

Dans le cadre du Contrat, la Fédération Départementale de Pêche de la Mayenne s'est vue confiée par le Syndicat la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de 3 frayères (Louvigné, Bonchamp les Laval et Saint Céneré).

Commune	Nom du site	Année	Type de travaux	Coût total
Montsûrs	amont du moulin des lfs	2010	Curage et remise en eux d'une frayère à brochet	2000 € HT
Montsûrs	Sur le site de l'ancien étang	2013	Création d'une frayère	2970 € HT

Lutte contre les espèces invasives

Renouée du Japon

Plusieurs foyers de présence de Renouée du Japon ont été relevés à Montsûrs et Saint-Céneré.

Le Syndicat surveille le développement de cette plante invasive et procède à l'arrache ponctuel de la plante.

Si vous constatez sa présence en bordure de cours d'eau, **il faut en informer le Syndicat** qui pourra soit vous conseiller ou procéder à son arrachage. C'est en effet une plante très expansive qui se développe au détriment des autres plantes autochtones.

Les rongeurs

Le syndicat ne gère pas directement la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles (ragondins et rats musqués) mais participe au financement du FDGDON (Fédération départementale de gestion des organismes nuisibles).

RENOUÉE DU JAPON

RAGONDIN

BIOLOGIQUES

Dans le cadre du contrat 2009-2013, un suivi biologique a été initié dès 2009 sur deux sites considérés comme représentatifs des caractéristiques amont et aval du cours de la Jouanne, à savoir :

- en amont de la Voisinière à Evron,
- en amont de l'ancien barrage de Montbesnard à Argentré.

Les résultats montrent qu'à la Voisinière, l'abaissement du clapet dès 2008, l'entretien de cette section en 2009 et la pose de clôtures et d'abreuvoirs aménagés en 2010, ont contribué à une amélioration de la qualité biologique. Toutefois, l'ouvrage n'a pu être démantelé comme prévu en 2011, ce qui impacte encore la rivière et maintient un colmatage du lit défavorable à la note Diatomées (IBD).

Pour les poissons, on assiste à une diminution des espèces cyprinicoles (de type étang) au profit de l'arrivée d'espèces de petites tailles de cours d'eau plus courants. La classe de qualité « bonne » pour les poissons a été atteinte en 2012.

Le démantèlement du seuil de Montbesnard à Argentré s'est également accompagné d'une amélioration d'une classe de la qualité écologique, le classant en 2012 et 2013 en très bon état.

D'autres points de suivi sont en cours sur la Jouanne, notamment au Mesnil à Evron dans le cadre du réaménagement de la rivière la Jouanne.

Les résultats du suivi IPR (indice poisson) ci-dessous montrent qu'après abaissement de l'ouvrage du Mesnil, l'état écologique a progressé de deux classes de qualité entre 2009 et 2013.

Année	2009	2010	2011	2012	2013
Etat	Moyen	Moyen	Moyen	Bon	Très bon

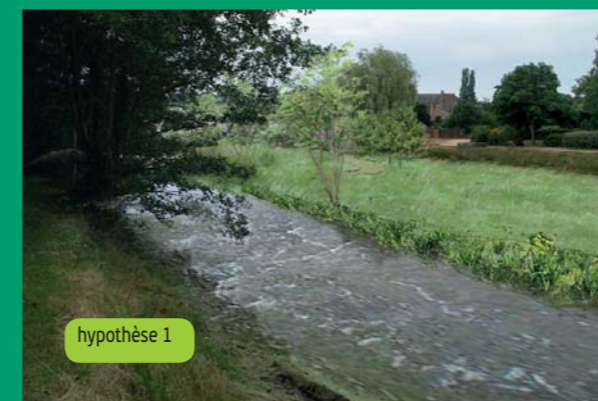
Le coût annuel moyen des suivis biologiques est de 4 500 € HT.

ETUDES

Lorsque l'aménagement ou le démantèlement d'ouvrage est complexe compte-tenu des enjeux hydrauliques, sociaux ou environnementaux, des études complémentaires sont nécessaires. Deux études ont déjà été réalisées, l'une sur Montsûrs et l'autre sur l'ouvrage des Placés de Saint Christophe du Luat.



Scénarios d'aménagement du plan d'eau de Montsûrs



Le Syndicat a réalisé une brochure pour un public ciblé « Riverain et propriétaires d'ouvrage » qui a été publiée en 500 exemplaires. Un site internet est en cours de réalisation.



La brochure réalisée par le Syndicat

LA PRESSE EN PARLE...

Évron

Une association d'insertion nettoie berges et lit de la Jouanne

Elisabeth de Vitton est directrice de Genie (gestion des espaces naturels pour l'insertion et l'emploi). L'association d'insertion localisée a répondu à un appel d'offres du syndicat du bassin de la Jouanne et sur la période septembre-décembre nettoie les berges et le lit du cours d'eau de Sainte-Gemmes-le-Robert jusqu'à Neau.

« Nous sommes une association d'insertion professionnelle avec six permanents dont trois encadrants techniques et vingt et un ouvriers », dit la directrice. L'association présidée par Hugues Lamerrier est agréée pour tout le département. Elle travaille essentiellement dans les espaces verts. Pour intervenir, l'association choisit des niches qui n'intéressent pas les entreprises. Par exemple pour Laval et les alentours, les bassins d'orage ont été nettoyés.

Genie répond à des appels d'offres pour le nettoyage des rivières, des chemins. Pour la Jouanne, l'association a été la seule à répondre. L'ob-



David et Patrick

me, avec Julien Zadran, nous sommes à Laval avec les rives de la Jouanne, j'aimerais bien poursuivre le projet Défi dans le secteur », annonce Elisabeth de Vitton.

C'est arrivé en 2009 « Une association d'insertion nettoie berges et lit de la Jouanne » : 25 km de la Jouanne de Sainte-Gemmes-le-Robert jusqu'à Neau ont été nettoyés par l'association Genie (Gestion des Espaces Naturels pour l'Insertion et l'Emploi).

Neau



Les écoliers ont découvert la rivière avec les responsables du syndicat de la Jouanne avec le président, Roger Marot (au premier plan), de Daniel Climent, vice-président et maire, à la rencontre des élèves et CM2 de Neau.

Les écoliers de Neau découvrent l'écosystème de la Jouanne le 26 juin 2010

Montsûrs

Le devenir de la rivière « la Jouanne » expliqué aux riverains

150 personnes du canton, voire d'Évron sont venues assister à la réunion sur le devenir de la Jouanne, jeudi soir. Roger Marot, président du bassin de la Jouanne, a expliqué les aménagements apportés à la rivière, avec les apports techniques de Nicolas Boileau (technicien de rivière) Florian Ernaudet (cabinet étude Sogeteh) et Guillaume Raczynski (agence 7 lieux).

Présentations des différents projets

Les 3 solutions étudiées pour le plan d'eau sont explicites avec avantages et contraintes. Dans tous les cas, les techniciens remettent la rivière dans son lit d'origine, et un espace paysager est prévu à la place du plan d'eau, sauf pour le cas n° 2. Pour ce dernier, l'espace paysager est remplacé par un petit plan d'eau, séparé par une importante digue. Quant à la rivière, son lit serait redessiné depuis le camping, jusqu'au gué des Barmes. La réaffectation de la largeur devrait permettre, une retenue d'eau l'été plus importante, et surtout renforcer les berges.



Projet n° 3 favorise la commune (vue du pans d'eau avec superposition du nouveau site).

ron cubite le pouqui de ce plan d'eau. Il rappelle qu'il fut créé pour le projet n° 3.

Tenu d'une réunion publique sur l'aménagement de la Jouanne à Montsûrs le 19 mars 2011

Montsûrs et le canton

Suppression des biefs des rivières Le président du syndicat de bassin de la Jouanne explique



Interview de Roger Marot, président du Syndicat du Bassin de la Jouanne le 27 août 2011

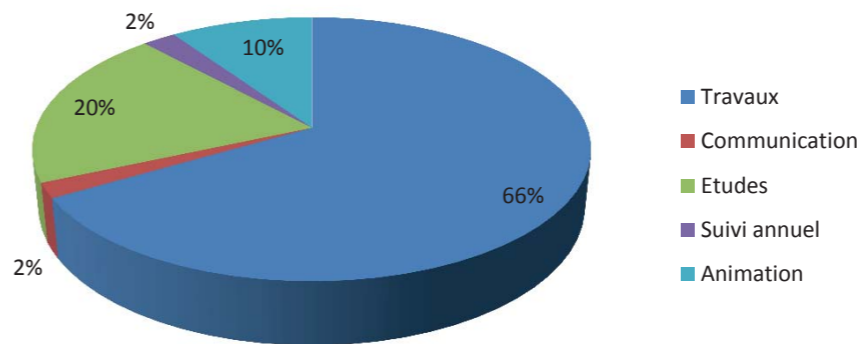
LE BUDGET DU CONTRAT 2009-2013

Les partenaires financiers

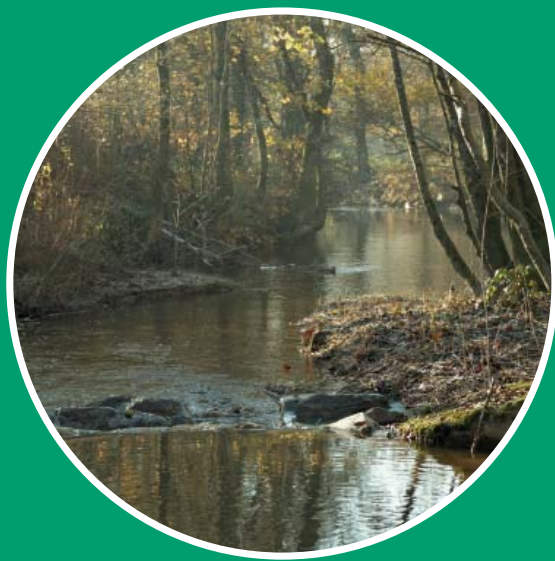


Bilan financier

Actions	Détail par type d'actions	Coût en € HT	Coût en € TTC
Travaux	Entretien	161 077 €	192 648 €
	Plantations	19 952 €	23 863 €
	Embâcles	15 900 €	19 016 €
	Abreuvoirs	76 923 €	92 000 €
	Ouvrages et travaux sur lit	355 175 €	424 789 €
Communication	Edition de brochures	419 €	501 €
	Panneaux informatifs	1030 €	1 232 €
	Conception documents de communication	15 945 €	19 070 €
Etudes	Aménagement du plan d'eau de Montsûrs	57 100 €	68 292 €
	Aménagement d'un ouvrage à Saint Christophe du Luat	17 375 €	20 781 €
	Aménagement du plan d'eau d'Argentré	69 679 €	83 336 €
	Etude Bilan du CTMA 2009-2013	41 810 €	50 005 €
Suivi annuel	Indicateurs de suivi biologique	21 250 €	25 415 €
Animation	Technicien de rivière : poste et fonctionnement	108 652 €	108 652 €
Coût total		962 287 €	1 129 600 €



Subventions et part Syndicale	Montant € TTC	%
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	574 801 €	51%
Conseil Général de Mayenne	204 189 €	18%
Conseil Régional Pays-de-la-Loire	102 095 €	9%
Syndicat du Bassin de la Jouanne	248 515 €	22%
Total Subventions	1 129 600 €	100%



Directeur de la publication : R. Marot

Réalisation : SCE

Tiré à 800 exemplaires

Crédits photos : Génie, Syndicat du bassin versant de la Jouanne, SCE.